



Mon patron menace de déduire de ma paye.

Par **sophie**, le **30/07/2009** à **20:53**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car j'aimerais avoir un avis concernant une menace que mon patron nous a adressé.

Je travaille dans la vente en contrat étudiant (CDD de 2 mois). Il y a quelques jours nous nous sommes fait voler trois articles. Nous ne nous en sommes pas rendues compte tout de suite et n'avons donc pas surpris les voleurs sur le fait. Je précise que le magasin n'est pas équipé de système d'antivol ni de caméra. Lorsque le patron a eu connaissance de ces vols, il nous a menacé de diviser la somme des trois articles par le nombre de vendeuses présentes ce jour là et de le déduire de notre prochaine paye!

Il me semble bien qu'il n'en a pas le droit. Que faire s'il le fait?

Merci par avance de vos réponses et conseils.

Par **Visiteur**, le **01/08/2009** à **08:17**

bonjour,

les sanctions pécuniaires sont interdites.

[citation]Que faire s'il le fait? [/citation]
direction prud'hommes....